

Annexe 3 — Liste de contrôle des documents

Liste de contrôle des documents pour les pays africains	Nom du fichier (les fichiers doivent être au format Word, Excel ou PDF uniquement)
(1) Liste de contrôle des documents	1. Liste de contrôle des documents en (PDF)
(2) Lettre d'accompagnement avalisée par la signature du : a. ministre des Finances b. responsable d'au moins un ministère technique ou un ministère de tutelle compétent	2. Lettre d'accompagnement MEPCMDA GAFSP
(3) Lettre d'aval du Groupe de travail sectoriel opérant dans le pays	3. Lettre d'aval du Groupe de travail
(4) Lettre de confirmation de l'organe (des organes) de supervision privilégié(s)	4. Reconfirmations désignation BAD Entité supervision mise en œuvre 4.1. AHAI-AfDB Letter to Support Central Africa Republic GAFSP 4.2. Correspondance MADR_FAO 4.3. Réponse de la FAO_ MADR_GAFSP
(5) Document constituant la proposition au titre du GAFSP (première et deuxième parties) — sur la base du modèle à suivre.	5. RCA_Proposition GAFSP_2019English
(6) Stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	6. Stratégie Agri et Sécu alimentaire
(7) Plan d'investissement post-Pacte du PDDAA pour le secteur agricole en cours d'exécution. Pour les pays qui ont achevé la mise en œuvre d'un NAIP au titre du PDDAA et qui ont préparé un nouveau plan : plan d'investissement complet pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, suivant les éléments décrits aux sections 1.1 à 1.5 de la proposition.	7. Rapport de Mission PNIASAN CAR
(8) Rapport d'examen technique indépendant du plan d'investissement au titre du PDDAA. Pour les pays qui ont achevé la mise en œuvre d'un NAIP au titre du PDDAA et ont préparé un nouveau plan d'investissement : rapport technique indépendant et approfondi du plan d'investissement en cours d'exécution.	8. Note complémentaire GAFSP
(9) Réaction du pays aux observations issues de l'examen technique	9. Réaction du Pays sur le rapport Technique
(10) Pacte du PDDAA signé pour les pays qui n'ont pas achevé la mise en œuvre d'un NAIP au titre du PDDAA.	
Notes :	Le point 10 (Pacte du PDDAA signé pour les pays qui n'ont pas achevé la mise en œuvre d'un NAIP au titre du PDDAA) ne concerne pas la République Centrafricaine (RCA)